

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Créer et animer une section syndicale d'établissement (S1)

Modalités d'inscription : demande d'autorisation d'absence à transmettre au plus tard le **16 septembre**



Mardi 17 Octobre de 14h à 17h
Collège Paul BERT
12, rue des Écoles
78400 CHATOU



→ Pour y accéder :

Gare de Chatou-Croissy
(RER A) puis à 500 mètres
de la gare (accessible à
pieds)

Je veux m'inscrire :

FLASHER CE QR-Code !



Contactez le SNES-78 pour plus
de détails : **01 30 51 79 57**

Ou : snes78@versailles.snes.edu

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Créer et animer une Section syndicale locale d'Etablissement (S1)
- Connaître et utiliser les outils syndicaux (déposer une heure mensuelle d'information syndicale, un préavis de grève, contacter le SNES...)
- Dialoguer avec le Chef d'Etablissement
- S'informer, renseigner les collègues, agir : connaître les outils du SNES (sites, publications) et les textes réglementaires (obligations de service, carrière...)
- Agir en Conseil d'administration : lire une DGH, voter un budget, présenter une motion...

A noter dès à présent :

(jeudi 16 novembre)

Stage « Agir au CA (1^{ère} partie) »
Compétences, fonctionnement
Comment agir efficacement en
conseil d'Administration ?

Modalités d'inscription complètes au verso. Attention, n'oubliez pas de transmettre:

1. au **secrétariat** de votre établissement votre demande d'autorisation au moins **un mois avant la date du stage** (donc au plus tard le **samedi 16 septembre**).
2. au **SNES 78** votre coupon réponse (pour nous permettre de prévoir votre accueil dans de bonnes conditions).

Stages syndicaux : un droit pour tous !



Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an. Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.

Comment s'inscrire ?

1 - au moins un mois avant la date du stage, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée au Recteur. Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.
2 - prévenir, sans tarder, le SNES 78 de votre participation. (nous retourner le coupon ci dessous ou remplir le formulaire en ligne sur notre site www.versailles.snes.edu)

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE. A reproduire et à remettre au chef d'établissement au plus tard le 16 septembre

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

*Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de M: (1)*

*Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11. 01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l'État (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **mardi 17 octobre 2017** pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera au **Collège Paul Bert, à Chatou**. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).*

Date et Signature.

(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)

(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation

✂

à retourner à : **SNES Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes
ou par mail à snes78@versailles.snes.edu

NOM et Prénom :

Établissement et commune :

Adresse et Téléphone personnels :

/ / / / / / / / / / / / / / / / / /

e-mail / _____ @ _____ /

Je participerai au stage du **mardi 17 octobre au Collège Paul Bert de Chatou.**